

LES SPORTS

BOXE

LE MATCH JOË LOUIS-SCHMELLING A ÉTÉ REPORTÉ A AUJOURD'HUI

Le match de boxe qui devait opposer, à New-York, en demi-finale du championnat du monde, Joë Louis à Schmelling, a été reporté à aujourd'hui.

ATHLETISME

LE CHALLENGE DE « LA PROLÉTARIENNE » A MARLY

Ce challenge classique au calendrier des travailleurs est remis en compétition par le « Sport Ouvrier Roubaisien » qui se l'est attribué définitivement il y a deux ans.

Il se disputera le 21 juin à 14 h sur le terrain de sports de la Prolétarienne, Grand-Place de Marly, sur les épreuves suivantes :

- 100 m. ; 400 m. ; 4 fois 100 m. (relais) ; jets du poids, du disque, du javelot ; saut à la perche, en hauteur, en longueur, enfin Tour de Marly sur 4 km. dans un nombre variable de détours comprenant les épreuves de longue date avec leur gardien de but, les forment un trio arriéré difficile à percer.

COURSE A PIED

LE GRAND PRIX DE DENAIN SERA COURU LE 21 JUIN

La Municipalité de Denain fera disputer à travers la ville, dimanche 21 juin, une course à pied d'un parcours total de 7 km 500.

Le nombre de concurrents sera de 50 à 60 environ. Le départ sera donné à 9 heures, au passage à niveau, rue de Villars, Place de la mairie, rue de Wavrechain, Wavrechain-sous-Denain, Pont de la Halle, rue de la Pyramide, place de la Mairie, rue J. Trarieux, rue Desandrouine, rue J. Jaurès, Gare du Nord, boulevard de la République, Carrières, rue de Villars, rue Duval, arrivée.

CYCLE-TOURISME

L'UNION DES RANDONNEURS FLANDRE-ARTOIS AU MEETING REGIONAL DE LIEVIN

Participation de tous les groupes de l'U.R.F.A. au meeting régional de Lievin, organisé sous le patronage de notre confrère « Les Sports du Nord ».

Le rendez-vous aura lieu, dimanche 21 juin, au Parc des Sports de Roulezou-Lievain, à 10 h. Les rendez-vous sont fixés comme suit :

- à 7 h. : chez M. Dubrulle, 41, boulevard Louis-XIV (jonction avec les Sociétés de Tournai et de Bruxelles).
- à 7 h. : au foyer, 8, rue Port-Saint-Omer ; à 7 h. : café du P.loan, place Victor-Hugo.
- à 8 h. : à 5 h. : salle centrale, rue de Vicq.
- à 8 h. : au parc des sports, à 9 h.

HIPPIQUE

HIER, A LONGCHAMP

1^{re} COURSE. — 1. Rosstown (A. Dupuis) ; 2. Marmone (W. Mather) ; 3. Scop (G. Bridgland) ; 4. G. ; 5. 17.00 ; pl. 7.50 ; 6. 11.00.

2^e COURSE. — 1. Lokma (Bridgland) ; 2. Le Rex (P. Hervé) ; 3. Faya les Veneurs (P. Hervé) ; 4. G. ; 5. 22.00 ; pl. 7.50 ; 6. 11.00.

3^e COURSE. — 1. Tizon (A. Rabbe) ; 2. Pommor (P. Rochetti) ; 3. Gagn. 15.50 ; 4. 17.00 ; pl. 7.50 ; 5. 11.00.

4^e COURSE. — 1. Baron d'Urfé (A. Rabbe) ; 2. T. Ma (Tucker) ; 3. Interpède (P. Rochetti) ; 4. G. ; 5. 20.00 ; 6. 11.00.

5^e COURSE. — 1. Trapolla (G. Durand) ; 2. Majestic (Bridgland) ; 3. G. ; 4. 20.00 ; 5. 11.00 ; 6. 11.00.

6^e COURSE. — 1. Kirfox (G. Delaurie) ; 2. Dimozie (H. Tucker) ; 3. Gaionnière (J. Launais) ; 4. Gagn. 36.00 ; pl. 15.50 ; 5. 17.00 ; 6. 11.00.

7^e COURSE. — 1. Trapolla (G. Durand) ; 2. Majestic (Bridgland) ; 3. G. ; 4. 20.00 ; 5. 11.00 ; 6. 11.00.

LES MEDECINS SUPPRIMENT L'EGZEMA AVEC UN REMEDE MERVEILLEUX

Résultats surprenants obtenus avec VELEGOM du D^r MIOT

Une petite application ! Soulagement presque immédiat — et alors, quelle joie de se voir débarrassé de ce vilain eczéma ! C'est là l'expérience d'une multitude de personnes qui ont suivi les indications de leur médecin en appliquant VELEGOM, préparation remarquable, découverte après de nombreuses années de recherches par un spécialiste, le D^r MIOT.

Mme Lucas, par exemple, a commenté l'usage de VELEGOM sur l'indication de son Docteur : « J'avais un eczéma rebelle dont elle souffrait depuis 1930. Elle était complètement défigurée et en fait de toutes les tentatives d'éczéma réapaisait toujours. Dès la première application de VELEGOM, les démangeaisons et la cuisson cessèrent, les vésicules séchèrent, les croûtes tombèrent, et au bout de quelques jours le Docteur constata que son éczéma était redevenu parfaitement sain. Chaque jour, des milliers de résultats semblables ont été obtenus. Préparation exclusivement végétale, VELEGOM pénètre à travers les pores de la peau jusqu'à la racine même du mal, éliminant ainsi le plus profond des stigmas, son action calmante et cicatrisante. Ulcères, abcès, furoncles, acné et squames disparaissent complètement avec deux ou trois applications. »

AGRICULTURE - COMMERCE - INDUSTRIE

NOTRE BALANCE COMMERCIALE

Pour les cinq premiers mois de l'année, le déficit dépasse quatre milliards de francs

Paris, 18. — La valeur de nos importations a atteint, pendant les cinq premiers mois de 1936, la somme de 10 milliards 121.127.000 francs pour 19 millions 635.372 tonnes, représentant ainsi des augmentations de 1 milliard 202.900 francs et de 1 million 186.693 tonnes par rapport aux cinq premiers mois de 1935.

La valeur de nos exportations a atteint, pendant les cinq premiers mois de 1936, la somme de 5 milliards 941.311.000 francs pour 12.254.978 tonnes, représentant ainsi une augmentation de 523.649.000 francs et une augmentation de 274.274 tonnes par rapport aux cinq premiers mois de 1935.

Pendant le mois de mai 1936, les importations ont atteint 1 milliard 946.637.000 francs et les exportations, 1 milliard 170.118.000 francs, soit en plus, pour les importations, 786.519.000 francs.

LES REVENDEURS DES AGRICULTEURS AU SUJET DES RESERVISTES ET DES PERMISSIONNAIRES

Paris, 18. — Le groupe des députés cultivateurs, composé de 40 véritables producteurs agricoles, vient, de se réunir sous la présidence de M. Prosper Blanc, président.

Après un échange de vues sur la situation agricole en général, une délégation de 12 membres a été désignée pour faire entendre au ministre de la guerre certaines revendications du monde rural.

Cette délégation a été reçue par le général Bourrel, chef de cabinet du ministre de la Guerre, lequel a exposé quelques revendications des députés cultivateurs, qui demandent notamment :

- 1° que les convocations de réservistes, dites « verticales », soient fixées à une seule autre date que juin-juillet ;
- 2° que des permissions agricoles soient accordées dans la plus large mesure possible et au moment le plus favorable pour les agriculteurs ;
- 3° que les sursis aux réservistes cultivateurs et les permissions agricoles soient étendus aux artisans ruraux qui sont des auxiliaires précieux pour les cultivateurs.

UNE ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES ROUSSEURS-TEILLEURS DE LIN, A LILLE

Les membres du syndicat des Rousseurs-Teilleurs de Lin du Nord se sont réunis à Lille sous la présidence de M. Van dermeersch, président, entouré de M. du Pretay, secrétaire général de la Fédération des Teilleurs de France ; Van Dermeersch, vice-président ; Durocq, secrétaire ; Bedelle, trésorier, et des autres membres du bureau.

Après avoir souhaité la bienvenue à M. du Pretay et à tous ses collègues, M. Van dermeersch a dressé un rapide tableau de la situation qui régit pour l'industrie du rouissage-tillage les récents événements et il a attiré l'attention de l'assemblée sur la nécessité de la diminution du contingentement des filasses importées, en raison de la mévente des filasses françaises.

Après un exposé de la situation syndicale par le secrétaire M. Durocq, M. du Pretay fit l'historique des récoltes linées de 1935-1936 et exprima l'espoir que

ses hautes facultés lui auraient certainement permis de s'élever très vite. Il aurait pu mener une existence facile, fonder une famille, goûter un bonheur paisible.

Où, il avait été un homme comme les autres, tel est devenu son destin. Mais depuis qu'il avait reçu les confidences de Vivien Parcement, il n'était plus un homme pareil aux autres : il était métamorphosé comme Hamlet après sa rencontre avec le spectre de son père sur les remparts du château d'Else-

neur. Il consacrait ses loisirs à étudier l'affaire qui avait conduit son père en prison.

L'avocat de Vivien Parcement, quoique très âgé, plaiderait encore. Arnaud se rendit à Paris pour le consulter et obtint par lui communication du dossier du procès.

Mais il ne recut pas d'encouragement.



VELEGOM est en vente dans les Pharmacies à 9 Frs 50 la boîte avec garantie de remboursement si vous n'êtes pas satisfait des résultats.



CONTRE L'ECZEMA VELEGOM du Dr MIOT SOULAGE IMMEDIAT

8402

MARCHÉ DES CAFÉS

LES HAUTE-SAÏNES. — C'est. — Tendance lourde disp. coté officielle, 100 ; court, 100,90-100,25 ; proch., 104 ; août, 108,25 ; 3 août, 110,25 ; 3 sept., 112,25 ; oct., 113,75 ; 3 nov., 115,25 ; 3 déc., 117,25 ; 3 jan., 119,25 ; 3 fév., 121,25 ; 3 mars, 123,25 ; 3 avr., 125,25 ; 3 mai, 127,25 ; 3 juin, 130,25 ; 3 juillet, 132,25 ; 3 août, 135,25 ; 3 sept., 137,25 ; 3 oct., 140,25 ; 3 nov., 142,25 ; 3 déc., 145,25 ; 3 jan., 147,25 ; 3 fév., 150,25 ; 3 mars, 152,25 ; 3 avr., 155,25 ; 3 mai, 157,25 ; 3 juin, 160,25 ; 3 juillet, 162,25 ; 3 août, 165,25 ; 3 sept., 167,25 ; 3 oct., 170,25 ; 3 nov., 172,25 ; 3 déc., 175,25 ; 3 jan., 177,25 ; 3 fév., 180,25 ; 3 mars, 182,25 ; 3 avr., 185,25 ; 3 mai, 187,25 ; 3 juin, 190,25 ; 3 juillet, 192,25 ; 3 août, 195,25 ; 3 sept., 197,25 ; 3 oct., 200,25 ; 3 nov., 202,25 ; 3 déc., 205,25 ; 3 jan., 207,25 ; 3 fév., 210,25 ; 3 mars, 212,25 ; 3 avr., 215,25 ; 3 mai, 217,25 ; 3 juin, 220,25 ; 3 juillet, 222,25 ; 3 août, 225,25 ; 3 sept., 227,25 ; 3 oct., 230,25 ; 3 nov., 232,25 ; 3 déc., 235,25 ; 3 jan., 237,25 ; 3 fév., 240,25 ; 3 mars, 242,25 ; 3 avr., 245,25 ; 3 mai, 247,25 ; 3 juin, 250,25 ; 3 juillet, 252,25 ; 3 août, 255,25 ; 3 sept., 257,25 ; 3 oct., 260,25 ; 3 nov., 262,25 ; 3 déc., 265,25 ; 3 jan., 267,25 ; 3 fév., 270,25 ; 3 mars, 272,25 ; 3 avr., 275,25 ; 3 mai, 277,25 ; 3 juin, 280,25 ; 3 juillet, 282,25 ; 3 août, 285,25 ; 3 sept., 287,25 ; 3 oct., 290,25 ; 3 nov., 292,25 ; 3 déc., 295,25 ; 3 jan., 297,25 ; 3 fév., 300,25 ; 3 mars, 302,25 ; 3 avr., 305,25 ; 3 mai, 307,25 ; 3 juin, 310,25 ; 3 juillet, 312,25 ; 3 août, 315,25 ; 3 sept., 317,25 ; 3 oct., 320,25 ; 3 nov., 322,25 ; 3 déc., 325,25 ; 3 jan., 327,25 ; 3 fév., 330,25 ; 3 mars, 332,25 ; 3 avr., 335,25 ; 3 mai, 337,25 ; 3 juin, 340,25 ; 3 juillet, 342,25 ; 3 août, 345,25 ; 3 sept., 347,25 ; 3 oct., 350,25 ; 3 nov., 352,25 ; 3 déc., 355,25 ; 3 jan., 357,25 ; 3 fév., 360,25 ; 3 mars, 362,25 ; 3 avr., 365,25 ; 3 mai, 367,25 ; 3 juin, 370,25 ; 3 juillet, 372,25 ; 3 août, 375,25 ; 3 sept., 377,25 ; 3 oct., 380,25 ; 3 nov., 382,25 ; 3 déc., 385,25 ; 3 jan., 387,25 ; 3 fév., 390,25 ; 3 mars, 392,25 ; 3 avr., 395,25 ; 3 mai, 397,25 ; 3 juin, 400,25 ; 3 juillet, 402,25 ; 3 août, 405,25 ; 3 sept., 407,25 ; 3 oct., 410,25 ; 3 nov., 412,25 ; 3 déc., 415,25 ; 3 jan., 417,25 ; 3 fév., 420,25 ; 3 mars, 422,25 ; 3 avr., 425,25 ; 3 mai, 427,25 ; 3 juin, 430,25 ; 3 juillet, 432,25 ; 3 août, 435,25 ; 3 sept., 437,25 ; 3 oct., 440,25 ; 3 nov., 442,25 ; 3 déc., 445,25 ; 3 jan., 447,25 ; 3 fév., 450,25 ; 3 mars, 452,25 ; 3 avr., 455,25 ; 3 mai, 457,25 ; 3 juin, 460,25 ; 3 juillet, 462,25 ; 3 août, 465,25 ; 3 sept., 467,25 ; 3 oct., 470,25 ; 3 nov., 472,25 ; 3 déc., 475,25 ; 3 jan., 477,25 ; 3 fév., 480,25 ; 3 mars, 482,25 ; 3 avr., 485,25 ; 3 mai, 487,25 ; 3 juin, 490,25 ; 3 juillet, 492,25 ; 3 août, 495,25 ; 3 sept., 497,25 ; 3 oct., 500,25 ; 3 nov., 502,25 ; 3 déc., 505,25 ; 3 jan., 507,25 ; 3 fév., 510,25 ; 3 mars, 512,25 ; 3 avr., 515,25 ; 3 mai, 517,25 ; 3 juin, 520,25 ; 3 juillet, 522,25 ; 3 août, 525,25 ; 3 sept., 527,25 ; 3 oct., 530,25 ; 3 nov., 532,25 ; 3 déc., 535,25 ; 3 jan., 537,25 ; 3 fév., 540,25 ; 3 mars, 542,25 ; 3 avr., 545,25 ; 3 mai, 547,25 ; 3 juin, 550,25 ; 3 juillet, 552,25 ; 3 août, 555,25 ; 3 sept., 557,25 ; 3 oct., 560,25 ; 3 nov., 562,25 ; 3 déc., 565,25 ; 3 jan., 567,25 ; 3 fév., 570,25 ; 3 mars, 572,25 ; 3 avr., 575,25 ; 3 mai, 577,25 ; 3 juin, 580,25 ; 3 juillet, 582,25 ; 3 août, 585,25 ; 3 sept., 587,25 ; 3 oct., 590,25 ; 3 nov., 592,25 ; 3 déc., 595,25 ; 3 jan., 597,25 ; 3 fév., 600,25 ; 3 mars, 602,25 ; 3 avr., 605,25 ; 3 mai, 607,25 ; 3 juin, 610,25 ; 3 juillet, 612,25 ; 3 août, 615,25 ; 3 sept., 617,25 ; 3 oct., 620,25 ; 3 nov., 622,25 ; 3 déc., 625,25 ; 3 jan., 627,25 ; 3 fév., 630,25 ; 3 mars, 632,25 ; 3 avr., 635,25 ; 3 mai, 637,25 ; 3 juin, 640,25 ; 3 juillet, 642,25 ; 3 août, 645,25 ; 3 sept., 647,25 ; 3 oct., 650,25 ; 3 nov., 652,25 ; 3 déc., 655,25 ; 3 jan., 657,25 ; 3 fév., 660,25 ; 3 mars, 662,25 ; 3 avr., 665,25 ; 3 mai, 667,25 ; 3 juin, 670,25 ; 3 juillet, 672,25 ; 3 août, 675,25 ; 3 sept., 677,25 ; 3 oct., 680,25 ; 3 nov., 682,25 ; 3 déc., 685,25 ; 3 jan., 687,25 ; 3 fév., 690,25 ; 3 mars, 692,25 ; 3 avr., 695,25 ; 3 mai, 697,25 ; 3 juin, 700,25 ; 3 juillet, 702,25 ; 3 août, 705,25 ; 3 sept., 707,25 ; 3 oct., 710,25 ; 3 nov., 712,25 ; 3 déc., 715,25 ; 3 jan., 717,25 ; 3 fév., 720,25 ; 3 mars, 722,25 ; 3 avr., 725,25 ; 3 mai, 727,25 ; 3 juin, 730,25 ; 3 juillet, 732,25 ; 3 août, 735,25 ; 3 sept., 737,25 ; 3 oct., 740,25 ; 3 nov., 742,25 ; 3 déc., 745,25 ; 3 jan., 747,25 ; 3 fév., 750,25 ; 3 mars, 752,25 ; 3 avr., 755,25 ; 3 mai, 757,25 ; 3 juin, 760,25 ; 3 juillet, 762,25 ; 3 août, 765,25 ; 3 sept., 767,25 ; 3 oct., 770,25 ; 3 nov., 772,25 ; 3 déc., 775,25 ; 3 jan., 777,25 ; 3 fév., 780,25 ; 3 mars, 782,25 ; 3 avr., 785,25 ; 3 mai, 787,25 ; 3 juin, 790,25 ; 3 juillet, 792,25 ; 3 août, 795,25 ; 3 sept., 797,25 ; 3 oct., 800,25 ; 3 nov., 802,25 ; 3 déc., 805,25 ; 3 jan., 807,25 ; 3 fév., 810,25 ; 3 mars, 812,25 ; 3 avr., 815,25 ; 3 mai, 817,25 ; 3 juin, 820,25 ; 3 juillet, 822,25 ; 3 août, 825,25 ; 3 sept., 827,25 ; 3 oct., 830,25 ; 3 nov., 832,25 ; 3 déc., 835,25 ; 3 jan., 837,25 ; 3 fév., 840,25 ; 3 mars, 842,25 ; 3 avr., 845,25 ; 3 mai, 847,25 ; 3 juin, 850,25 ; 3 juillet, 852,25 ; 3 août, 855,25 ; 3 sept., 857,25 ; 3 oct., 860,25 ; 3 nov., 862,25 ; 3 déc., 865,25 ; 3 jan., 867,25 ; 3 fév., 870,25 ; 3 mars, 872,25 ; 3 avr., 875,25 ; 3 mai, 877,25 ; 3 juin, 880,25 ; 3 juillet, 882,25 ; 3 août, 885,25 ; 3 sept., 887,25 ; 3 oct., 890,25 ; 3 nov., 892,25 ; 3 déc., 895,25 ; 3 jan., 897,25 ; 3 fév., 900,25 ; 3 mars, 902,25 ; 3 avr., 905,25 ; 3 mai, 907,25 ; 3 juin, 910,25 ; 3 juillet, 912,25 ; 3 août, 915,25 ; 3 sept., 917,25 ; 3 oct., 920,25 ; 3 nov., 922,25 ; 3 déc., 925,25 ; 3 jan., 927,25 ; 3 fév., 930,25 ; 3 mars, 932,25 ; 3 avr., 935,25 ; 3 mai, 937,25 ; 3 juin, 940,25 ; 3 juillet, 942,25 ; 3 août, 945,25 ; 3 sept., 947,25 ; 3 oct., 950,25 ; 3 nov., 952,25 ; 3 déc., 955,25 ; 3 jan., 957,25 ; 3 fév., 960,25 ; 3 mars, 962,25 ; 3 avr., 965,25 ; 3 mai, 967,25 ; 3 juin, 970,25 ; 3 juillet, 972,25 ; 3 août, 975,25 ; 3 sept., 977,25 ; 3 oct., 980,25 ; 3 nov., 982,25 ; 3 déc., 985,25 ; 3 jan., 987,25 ; 3 fév., 990,25 ; 3 mars, 992,25 ; 3 avr., 995,25 ; 3 mai, 997,25 ; 3 juin, 1000,25 ; 3 juillet, 1002,25 ; 3 août, 1005,25 ; 3 sept., 1007,25 ; 3 oct., 1010,25 ; 3 nov., 1012,25 ; 3 déc., 1015,25 ; 3 jan., 1017,25 ; 3 fév., 1020,25 ; 3 mars, 1022,25 ; 3 avr., 1025,25 ; 3 mai, 1027,25 ; 3 juin, 1030,25 ; 3 juillet, 1032,25 ; 3 août, 1035,25 ; 3 sept., 1037,25 ; 3 oct., 1040,25 ; 3 nov., 1042,25 ; 3 déc., 1045,25 ; 3 jan., 1047,25 ; 3 fév., 1050,25 ; 3 mars, 1052,25 ; 3 avr., 1055,25 ; 3 mai, 1057,25 ; 3 juin, 1060,25 ; 3 juillet, 1062,25 ; 3 août, 1065,25 ; 3 sept., 1067,25 ; 3 oct., 1070,25 ; 3 nov., 1072,25 ; 3 déc., 1075,25 ; 3 jan., 1077,25 ; 3 fév., 1080,25 ; 3 mars, 1082,25 ; 3 avr., 1085,25 ; 3 mai, 1087,25 ; 3 juin, 1090,25 ; 3 juillet, 1092,25 ; 3 août, 1095,25 ; 3 sept., 1097,25 ; 3 oct., 1100,25 ; 3 nov., 1102,25 ; 3 déc., 1105,25 ; 3 jan., 1107,25 ; 3 fév., 1110,25 ; 3 mars, 1112,25 ; 3 avr., 1115,25 ; 3 mai, 1117,25 ; 3 juin, 1120,25 ; 3 juillet, 1122,25 ; 3 août, 1125,25 ; 3 sept., 1127,25 ; 3 oct., 1130,25 ; 3 nov., 1132,25 ; 3 déc., 1135,25 ; 3 jan., 1137,25 ; 3 fév., 1140,25 ; 3 mars, 1142,25 ; 3 avr., 1145,25 ; 3 mai, 1147,25 ; 3 juin, 1150,25 ; 3 juillet, 1152,25 ; 3 août, 1155,25 ; 3 sept., 1157,25 ; 3 oct., 1160,25 ; 3 nov., 1162,25 ; 3 déc., 1165,25 ; 3 jan., 1167,25 ; 3 fév., 1170,25 ; 3 mars, 1172,25 ; 3 avr., 1175,25 ; 3 mai, 1177,25 ; 3 juin, 1180,25 ; 3 juillet, 1182,25 ; 3 août, 1185,25 ; 3 sept., 1187,25 ; 3 oct., 1190,25 ; 3 nov., 1192,25 ; 3 déc., 1195,25 ; 3 jan., 1197,25 ; 3 fév., 1200,25 ; 3 mars, 1202,25 ; 3 avr., 1205,25 ; 3 mai, 1207,25 ; 3 juin, 1210,25 ; 3 juillet, 1212,25 ; 3 août, 1215,25 ; 3 sept., 1217,25 ; 3 oct., 1220,25 ; 3 nov., 1222,25 ; 3 déc., 1225,25 ; 3 jan., 1227,25 ; 3 fév., 1230,25 ; 3 mars, 1232,25 ; 3 avr., 1235,25 ; 3 mai, 1237,25 ; 3 juin, 1240,25 ; 3 juillet, 1242,25 ; 3 août, 1245,25 ; 3 sept., 1247,25 ; 3 oct., 1250,25 ; 3 nov., 1252,25 ; 3 déc., 1255,25 ; 3 jan., 1257,25 ; 3 fév., 1260,25 ; 3 mars, 1262,25 ; 3 avr., 1265,25 ; 3 mai, 1267,25 ; 3 juin, 1270,25 ; 3 juillet, 1272,25 ; 3 août, 1275,25 ; 3 sept., 1277,25 ; 3 oct., 1280,25 ; 3 nov., 1282,25 ; 3 déc., 1285,25 ; 3 jan., 1287,25 ; 3 fév., 1290,25 ; 3 mars, 1292,25 ; 3 avr., 1295,25 ; 3 mai, 1297,25 ; 3 juin, 1300,25 ; 3 juillet, 1302,25 ; 3 août, 1305,25 ; 3 sept., 1307,25 ; 3 oct., 1310,25 ; 3 nov., 1312,25 ; 3 déc., 1315,25 ; 3 jan., 1317,25 ; 3 fév., 1320,25 ; 3 mars, 1322,25 ; 3 avr., 1325,25 ; 3 mai, 1327,25 ; 3 juin, 1330,25 ; 3 juillet, 1332,25 ; 3 août, 1335,25 ; 3 sept., 1337,25 ; 3 oct., 1340,25 ; 3 nov., 1342,25 ; 3 déc., 1345,25 ; 3 jan., 1347,25 ; 3 fév., 1350,25 ; 3 mars, 1352,25 ; 3 avr., 1355,25 ; 3 mai, 1357,25 ; 3 juin, 1360,25 ; 3 juillet, 1362,25 ; 3 août, 1365,25 ; 3 sept., 1367,25 ; 3 oct., 1370,25 ; 3 nov., 1372,25 ; 3 déc., 1375,25 ; 3 jan., 1377,25 ; 3 fév., 1380,25 ; 3 mars, 1382,25 ; 3 avr., 1385,25 ; 3 mai, 1387,25 ; 3 juin, 1390,25 ; 3 juillet, 1392,25 ; 3 août, 1395,25 ; 3 sept., 1397,25 ; 3 oct., 1400,25 ; 3 nov., 1402,25 ; 3 déc., 1405,25 ; 3 jan., 1407,25 ; 3 fév., 1410,25 ; 3 mars, 1412,25 ; 3 avr., 1415,25 ; 3 mai, 1417,25 ; 3 juin, 1420,25 ; 3 juillet, 1422,25 ; 3 août, 1425,25 ; 3 sept., 1427,25 ; 3 oct., 1430,25 ; 3 nov., 1432,25 ; 3 déc., 1435,25 ; 3 jan., 1437,25 ; 3 fév., 1440,25 ; 3 mars, 1442,25 ; 3 avr., 1445,25 ; 3 mai, 1447,25 ; 3 juin, 1450,25 ; 3 juillet, 1452,25 ; 3 août, 1455,25 ; 3 sept., 1457,25 ; 3 oct., 1460,25 ; 3 nov., 1462,25 ; 3 déc., 1465,25 ; 3 jan., 1467,25 ; 3 fév., 1470,25 ; 3 mars, 1472,25 ; 3 avr., 1475,25 ; 3 mai, 1477,25 ; 3 juin, 1480,25 ; 3 juillet, 1482,25 ; 3 août, 1485,25 ; 3 sept., 1487,25 ; 3 oct., 1490,25 ; 3 nov., 1492,25 ; 3 déc., 1495,25 ; 3 jan., 1497,25 ; 3 fév., 1500,25 ; 3 mars, 1502,25 ; 3 avr., 1505,25 ; 3 mai, 1507,25 ; 3 juin, 1510,25 ; 3 juillet, 1512,25 ; 3 août, 1515,25 ; 3 sept., 1517,25 ; 3 oct., 1520,25 ; 3 nov., 1522,25 ; 3 déc., 1525,25 ; 3 jan., 1527,25 ; 3 fév., 1530,25 ; 3 mars, 1532,25 ; 3 avr., 1535,25 ; 3 mai, 1537,25 ; 3 juin, 1540,25 ; 3 juillet, 1542,25 ; 3 août, 1545,25 ; 3 sept., 1547,25 ; 3 oct., 1550,25 ; 3 nov., 1552,25 ; 3 déc., 1555,25 ; 3 jan., 1557,25 ; 3 fév., 1560,25 ; 3 mars, 1562,25 ; 3 avr., 1565,25 ; 3 mai, 1567,25 ; 3 juin, 1570,25 ; 3 juillet, 1572,25 ; 3 août, 1575,25 ; 3 sept., 1577,25 ; 3 oct., 1580,25 ; 3 nov., 1582,25 ; 3 déc., 1585,25 ; 3 jan.,